

ATTESTATION DE CONFORMITE AU

LABEL Objectif CO₂

Attribuée à
COURBAISSE TRANSPORTS
ZI les Condamines
RM 6202
06670, ST BLAISE

Le comité de labellisation Objectif CO₂ atteste que :

- les données d'activités saisies dans l'outil en ligne "Objectif CO₂",
- l'organisation mise en place par l'entreprise,
- l'atteinte du niveau de performance CO₂ de la flotte de véhicules,

ont été vérifiés par un auditeur qualifié et indépendant, et répondent aux exigences du référentiel suivant:

Version du 10 septembre 2021

Référentiel téléchargeable sur le site Internet www.objectifco2.fr

La labellisation couvre l'ensemble des entités juridiques situées sur le territoire français et le périmètre d'activité de **COURBAISSE TRANSPORTS**, détaillés en annexe.

Période de référence A0 ayant fait l'objet de la vérification : **du 01/01/2022 au 31/12/2022.**

Date d'attribution du label : **26/09/2023**

Sous réserve du maintien du niveau de performance sur les périodes A1, A2 et A3, cette attestation est valide jusqu'au : **26/09/2026**

Attestation n° : **202309-002**

Auditeur : **GIREAUD Nathalie**

Paris le **26/09/2023**

« Le programme EVE est porté par l'ADEME, Eco CO₂ et les Organisations Professionnelles (AUTF, CGF, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et bénéficie du soutien du *Gouvernement représenté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et par le ministère de la Transition énergétique*. Il est financé par les fournisseurs d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. »

ANNEXE - Périmètre de labellisation

Périmètre organisationnel :

La société **COURBAISSE TRANSPORTS** a pris en compte :

- l'intégralité de ses établissements français sur lesquels elle exerce un contrôle opérationnel
- l'ensemble de ses véhicules de sa flotte propre

Les entités juridiques et leurs filiales concernées par le label :

COURBAISSE TRANSPORTS - SIREN 331 887 315.

« Le programme EVE est porté par l'ADEME, Eco CO2 et les Organisations Professionnelles (AUTF, CGF, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et bénéficie du soutien du *Gouvernement représenté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et par le ministère de la Transition énergétique*. Il est financé par les fournisseurs d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. »

